

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

### ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'imprimerie Nationale à Rufisque.

Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.

Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs

### TARIF DES ABONNEMENTS

	VOIE NORMALE Six mois	Un an	VOIE AERIENNE Six mois	Un an
Sénégal et autres Etats de la CEDEAO .....	15.000f		31.000f	
Etranger : France, Zaire R.C.A. Gabon, Maroc.				
Algérie, Tunisie.			20.000f	40.000f
Etranger : Autres Pays			23.000f	46.000f
Prix du numéro.....Année courante 600 f			Année ant. 700f.	
Par la poste : .....				
Par la poste : .....				
Journal légalisé ....900 f			Par la poste	

### ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne ..... 1.000 francs

Chaque annonce répétée ..... Moitié prix

(Il n'est Jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).

Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 9520 790 630/81

### SOMMAIRE

#### PARTIE OFFICIELLE

##### DECRET

#### MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

2012	
4 juillet .....	Décret n° 2012-673 abrogeant et remplaçant le décret n°2004-1320 du 30 septembre 2004 portant nomenclature budgétaire de l'Etat ..... 1413

#### PARTIE NON OFFICIELLE

Annances .....	1430
----------------	------

### PARTIE OFFICIELLE

##### DECRET

### MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DE FINANCES

DECRET n° 2012-673 du 4 juillet 2012  
abrogeant et remplaçant le décret n° 2004-1320  
du 30 septembre 2004 portant nomenclature  
budgétaire de l'Etat.

#### RAPPORT DE PRESENTATION

A la suite de la transposition de la directive n° 06/2009/CM/Uemoa relative aux lois de finances, par la loi n°2011-15 du 08 juillet 2011 portant loi organique relative aux lois de finances, le décret internalise la directive n°08/2009/CM/Uemoa portant nomenclature budgétaire de l'Etat au sein de l'Uemoa.

Il abroge et remplace le décret n°2004-1320 du 30 septembre 2004 portant nomenclature budgétaire de l'Etat lequel, bâti sur une classification des recettes par nature et une classification des dépenses par nature et par destination fonctionnelle et administrative, ne prenait pas en compte les spécificités liées à l'élaboration et au suivi d'un budget axé sur les résultats.

La présente nomenclature, qui intègre les préoccupations d'une gestion moderne et efficace des finances publiques, a introduit d'importantes innovations, notamment :

- La suppression du titre aussi bien pour les recettes que pour les dépenses pour éviter la redondance avec les intitulés des articles ;
- La possibilité de développer d'autres types de classifications notamment la classification des recettes selon leur source, et la classification des dépenses selon leurs sources de financement ou par bénéficiaire ;
- L'introduction de la classification par programme des dépenses du budget général, des budgets annexes et des comptes spéciaux du Trésor ;
- L'obligation de procéder à une classification fonctionnelle des dépenses du budget général, des budgets annexes et des comptes spéciaux du Trésor ;

Ainsi, dans cette nomenclature, les recettes sont classées par nature économique et peuvent éventuellement être classées par source.

Pour ce qui concerne les dépenses, elles sont présentées selon les classifications, administrative, par programme, fonctionnelle et économique.

- La classification administrative comprend deux (2) niveaux.

Elle retient les ministères ou les institutions comme premier niveau de classification correspondant aux sections et un deuxième niveau relatif aux services ou groupes de services correspondant aux chapitres. Cette classification administrative permet également de donner la position géographique des services de l'Etat.

- La classification des dépenses par programme permet de regrouper les crédits d'un service ou d'un groupe de services. Le programme devient l'unité de vote de la loi de finances à l'intérieur des ministères.

- La classification fonctionnelle s'articule autour des notions de division, groupe et classe dont l'ensemble permet d'identifier la destination fonctionnelle des dépenses.

- La classification économique est cohérente avec le plan comptable général de l'Etat. L'article représente la catégorie économique de la dépense et est identifié par les deux premiers caractères du compte par nature du plan comptable. Le paragraphe est une substance de l'article précisant la nature de la dépense et la ligne une subdivision du paragraphe permettant d'affiner la nature de la dépense.

Telle est, Monsieur le Président de la République, l'économie du présent projet de décret portant nomenclature budgétaire de l'Etat que je soumets à votre signature.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2001-09 du 15 octobre 2009 portant loi organique relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 2011-15 du 8 juillet 2011 portant loi organique relative aux lois de finances ;

Vu le décret n°2004-1320 du 30 septembre 2004 portant nomenclature budgétaire de l'Etat ;

Vu le décret n°2011-1880 du 24 novembre 2011 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n°2012-427 du 3 avril 2012 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n°2012-429 du 4 avril 2012 relatif à la Composition du Gouvernement, modifié ;

Vu le décret n°2012-543 du 24 mai 2012 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;

Sur le rapport du Ministre de l'Economie et des Finances.

DECRETE :

## TITRE I. - DES DISPOSITIONS GENERALES

### Article premier.

Le présent décret fixe les règles de présentation des opérations du budget général, des budgets annexes et des comptes spéciaux du Trésor. Les opérations budgétaires sont classées ainsi qu'il suit :

- En recettes, selon leur nature et éventuellement selon leur source ;
- En dépenses, selon les classifications, administrative, par programme, fonctionnelle et économique.

### Article 2.

La nomenclature budgétaire définie par ces classifications des recettes et des dépenses constitue un cadre de référence obligatoire.

## TITRE II. - LA CLASSIFICATION DES RECETTES

### Article 3.

Conformément aux dispositions de la loi organique relative aux lois de finances, les recettes du budget général, des budgets annexes et des comptes spéciaux du Trésor sont classées selon leur nature correspondant à l'assiette de l'impôt, et éventuellement selon leur source.

Deux niveaux de codification sont obligatoires pour les recettes du budget général, des budgets annexes et des comptes spéciaux du Trésor, à savoir l'article et le paragraphe.

L'article est identifié par les deux premiers caractères du code de la classification des recettes.

Il est codifié sur deux caractères.

Le paragraphe est une subdivision de l'article. Il est identifié par les trois premiers caractères du code de la classification des recettes. Le paragraphe peut se subdiviser en rubriques ou lignes pour détailler les opérations de recettes.

La présentation détaillée de la classification des recettes figure dans le tableau n°1 de l'annexe du présent décret.

## TITRE III. - LA CLASSIFICATION DES DEPENSES

### Article 4.

Les dépenses du budget général, des budgets annexes et des comptes spéciaux du Trésor sont présentées selon les classifications, administrative, par programme, fonctionnelle et économique.

**Chapitre premier. - *La classification administrative***

**Article 5.**

La classification administrative a pour objet de présenter les dépenses budgétaires selon les services ou groupes de services chargés de leur gestion. Elle permet d'identifier la hiérarchie du service chargé de l'exécution de la dépense et de préciser son degré d'autonomie, ainsi que sa situation géographique. Elle dépend de l'organisation administrative des départements ministériels ou des institutions.

La présentation détaillée de la classification des dépenses par nature figure dans le tableau n° 2 de l'annexe du présent décret.

**Article 6.**

La classification administrative comprend deux niveaux.

- Elle retient les ministères ou les institutions comme premier niveau de classification correspondant aux sections, la section est codifiée sur deux caractères ;

- Les services ou groupes de services constituent le deuxième niveau de classification correspondant aux chapitres. Le chapitre est codifié sur onze caractères.

**Article 7.**

La codification du chapitre comprend :

- la codification du type de service, (service centralisé, service déconcentré, service autonome) se fait sur un caractère ;

- la codification du type d'unité administrative sur un (1) caractère ;

- la codification de la catégorie d'unités administratives, sur un caractère réalisé suivant une codification arborescente mise en place selon le principe décimal.

- la codification du numéro d'ordre du service sur quatre caractères ;

- la codification géographique du service sur quatre caractères : la codification permet d'identifier respectivement :

- au niveau national : la région en deux caractères, le département en un caractère et l'arrondissement en un caractère ;

- à l'étranger, la zone, dans laquelle est classé le pays abritant la représentation diplomatique, en deux caractères et le pays en deux caractères.

**Chapitre 2. - *La classification par programmes***

**Article 8.**

Conformément aux articles 12 et 14 de la loi organique relative aux lois de finances, les crédits budgétaires sont décomposés en programmes et/ou en dotations à l'Intérieur des Institutions et des ministères. Un programme peut regrouper, tout ou partie des crédits d'une direction, d'un service, d'un ensemble de directions ou de services d'un même ministère.

Chaque programme ou dotation est codifié sur deux caractères. Un arrêté du Premier Ministre, qui fera partie intégrante du présent décret, fixera l'annexe relative aux programmes des ministères et les dotations des institutions.

**Chapitre 3. - *La classification fonctionnelle***

**Article 9.**

La classification fonctionnelle a pour objet de classer les dépenses budgétaires selon leurs objectifs socio-économiques.

Conformément aux normes internationales, les dépenses budgétaires sont regroupées en dix divisions :

- services généraux des administrations publiques ;
- défense ;
- ordre et sécurité publics ;
- affaires économiques ;
- protection de l'environnement ;
- logements et équipements collectifs ;
- santé ;
- loisirs, culture et culte ;
- enseignement ;
- protection sociale,

**Article 10.**

La classification fonctionnelle s'articule autour des notions de division, groupe et classe dont l'ensemble est codifié sur quatre (4) caractères ;

La division est identifiée par deux caractères, qui se subdivisent en deux niveaux : les groupes et les classes.

Le groupe est identifié par un caractère et la classe par un caractère ;

Les groupes et les classes donnent le détail des moyens par lesquels les objectifs généraux sont atteints.

La présentation détaillée de la classification fonctionnelle figure dans le tableau 3 de l'annexe du présent décret.

Chapitre 4. - *La classification économique*

## Article 11.

La classification économique de la nomenclature budgétaire est cohérente avec le plan comptable de l'Etat.

Deux niveaux de codification permettant d'identifier les dépenses par nature, à savoir :

L'article et le paragraphe.

L'article représente la catégorie économique de la dépense et est identifié par les deux premiers caractères du compte par nature du plan comptable de l'Etat. Il est codifié sur deux caractères.

Le paragraphe est une subdivision de l'article précisant la nature de la dépense. Il est identifié par les trois premiers caractères du compte par nature du plan comptable de l'Etat.

La présentation détaillée de la classification des dépenses par nature figure dans le tableau n° 4 de l'annexe du présent décret.

Chapitre 5. - *Les autres classifications*

## Article 12.

En cas de besoin, d'autres classifications peuvent être développées notamment :

- la classification par sources de financement qui permet d'identifier et de suivre les moyens de financement des dépenses budgétaires (fonds propres, dons et prêts antérieurs ou extérieurs) ;

- la classification par bénéficiaires qui établit un lien entre la dépense budgétaire et le bénéficiaire final.

TITRE IV. - *DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES*

## Article 13.

Les dispositions du présent décret feront l'objet d'application, en guise de test, à partir de l'année 2013, dans deux ministères sectoriels.

Toutefois, est différée, au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'application intégrale des dispositions relatives aux programmes et aux dotations telles que prévues notamment aux articles 12, 14, 15 et 16 de la loi organique relative aux lois de finances ainsi que celles relatives aux tableaux matriciels croisés prévus à l'article 50 de la loi organique relative aux lois de finances.

## Article 14.

Sous réserve de la disposition spécifique prévue à l'article 13 ci-dessus, le présent décret abroge et remplace toutes les dispositions antérieures contraires, notamment celles du décret n° 2004-1320 du 30 septembre 2004 portant nomenclature budgétaire de l'Etat.

## Article 15.

Le présent décret qui entre en vigueur à compter de sa date de signature, sera publié au *Journal officiel* de la République du Sénégal.

Fait à Dakar, le 4 juillet 2012

Macky SALL.

Par le Président de la République :

*Le Premier Ministre,*

Abdoul MBAYE.

Tableau 1. - Classification des recettes

Article	Paragraphe	Ligne	Rubriques	Rubriques	Libellé
70					<b>Vente de Produits et Prestations de services</b>
		1			Vente de produits
		2			Ventes de prestations de services
71					<b>Recettes Fiscales</b>
		1			Impôts sur le revenu, les bénéfices et gains en capital
		1			Impôts sur les sociétés
		1			Impôts sur les sociétés
		2			Impôts minimum forfaitaire
		2			Impôts sur le revenu
		2			Impôts sur le revenu des personnes physiques
		2			Impôts sur le revenu des capitaux mobiliers
		1			Impôts sur les créances, dépôts et cautionnements
		2			Impôts sur le revenu des valeurs mobilières
		99			Autres impôts sur le revenu
		3			Taxe sur la plus-value de cession
		1			Taxe sur la plus-value de cession immobilière
		4			gains en capital opçvm a préciser
	2				<b>Impôts sur les salaires versés et autres rémunérations</b>
		1			Impôts sur traitements, salaires, pensions et rentes viagères
		2			Contribution forfaitaire à la charge de l'employeur
		3			retenu sur les BNC
		4			Retenu sur les sommes versées sur tiers
	3				<b>Impôts sur le patrimoine</b>
		1			Droits de mutation
		1			Droits de mutation entre vifs
		2			Droits de mutation par décès
		2			Droits d'hypothèque et de conservation foncière
		3			Droits de bail
	4				<b>Autres impôts directs</b>
		1			Contribution globale unique
		9			Autres impôts directs non classés
	5				<b>Impôts et taxes intérieurs sur les biens et services</b>
		1			Taxes spécifiques sur la consommation intérieure
		1			Taxe sur les tabacs
		2			Taxe sur les corps gras alimentaires

Article	Paragraphe	Ligne	Rubriques	Rubriques	Libellé
			3		Taxe sur les boissons
			4		Taxe sur la cola
			5		Taxe sur le thé
			6		Taxe sur le café
			7		Taxe sur les produits pétroliers
			8		Rutel
			9	1	Autres taxes spécifiques sur la consommation intérieure
				2	Taxes sur les jeux
			2		Taxe sur la valeur ajoutée
				1	Taxe sur la valeur ajoutée intérieure
				2	Taxe sur la valeur ajoutée à l'importation
			4		Taxe sur les opérations bancaires
			5		Taxe sur les conventions d'assurances
			6		Taxe sur les véhicules
				1	Taxe annuelle sur les véhicules à moteur
				2	Taxe sur voitures particulières des personnes morales
		6			<b>Droits de timbre et d'enregistrement</b>
			1		Droits de timbre
			2		Droits d'enregistrement autres que sur le patrimoine

Article	Paragraphe	Ligne	Rubriques	Alinéa	Libellé
		7			Droits et taxes à l'importation
			1		Droit de douane
			2		Redevance statistique
			3		Taxe parafiscale sur les tissus
			4		Intérêt de retard
			5		Produit industriel non agréé (UEMOA)
			6		Taxe conjonctuelle à l'importation (sucre)
			7		Taxe dégressive de protection
			9		Autres droits et taxes à l'importation
		8			Droits et taxes à l'exportation
			9		Autres recettes fiscales
			1		Reversement compensatoire UEMOA
			2		Produits des obligations cautionnées
			3		Produits des crédits en douane
			4		Remises
			5		Entrepôts fictifs
			6		Produits des sanctions fiscales non ventillées ailleurs
			7		FSIPP
			8		Taxes sur les appels entrants
			9		Autres recettes fiscales non classées ailleurs

Article	Paragraphe	Ligne	Rubriques	Alinéa	Libellé
72					<b>RECETTES NON FISCALES</b>
		1			Revenus de l'entreprise et du domaine
		2			Revenu du domaine de l'Etat
		1			Revenu du domaine immobilier
		1			Loyers d'immeubles
		2			Concessions ordinaires
		3			Alinéation d'immeubles
		4			Soultes sur échange d'immeubles
		2			Revenu du domaine forestier
		1			Redevance - taxes forestières
		2			Produits - exploitation en régie
		3			Redevance - contracts de chasse
		4			Recettes des parcs nationaux
		3			Revenu du domaine maritime
		1			Redevances sur licence de pêche
		2			Produits des accords de pêche
		9			Autres revenus du domaine maritime
		4			Revenu du domaine minier
		5			Revenu du domaine mobilier
		9			Autres revenus de l'entreprise et du domaine
	2				<b>Droits et frais administratifs</b>
		1			Recettes diverses des services
		9			Autres droits et frais administratifs
	3				<b>Amendes et condamnations pécuniaires</b>
		1			Amendes de composition et amendes judiciaires
		2			Amendes en matière d'hygiène
		3			Amendes en matière d'environnement
		4			Amendes en matière de pêche
		5			Amendes en matière de chasse
		6			Amendes et pénalités sur marchés administratifs
		8			Confiscations
		9			Autres amendes et condamnations pécuniaires
	5				<b>Cotisations sociales</b>
		1			Cotisations retraite des agents fonctionnaires
		2			Cotisations retraite des agents non fonctionnaires
		9			Autres cotisations sociales

Article	Paragraphe	Ligne	Rubriques	Alinéa	Libellé
	9	1			Autres recettes non fiscales
		2			Remboursement des frais d'hospitalisation des agents de l'Etat
		3			Bonis sur vente de produits provenant de dons en nature
		4			Contributions et participations
		5			Remboursement des prêts rétrocédés)
		9			Prélèvement sur les importations des produits pétroliers
73					Autres recettes non fiscales non ventilées
73					<b>TRANSFERTS REÇUS D'AUTRES BUDGETS</b>
	1				Transferts reçus du budget général
	2				Transferts reçus des budgets annexes ou des comptes Spéciaux du Trésor
74					<b>DONS PROGRAMMES ET LEGS</b>
	1				Dons des institutions internationales
	2				Dons des Gouvernements étrangers
	3				Dons des organismes privés extérieurs
	4				Dons intérieurs
75					<b>RECETTES EXCEPTIONNELLES</b>
	1				Remises et annulations de dette
		1			Produits de l'initiative PPTE
		2			Produits de l'IADM
		9			Autres remises et annulations de dette
	2				Restitutions au Trésor de sommes indûment payées
	3				Gains de change
	9				Autres recettes exceptionnelles
77					<b>Produits financiers</b>
	1				Intérêts des prêts
	2				Intérêts sur les dépôts à terme
	4				Revenus des titres de placements
	6				Gains de change
12					<b>DONS PROJETS ET LEGS</b>
	1				Dons projets des institutions internationales mondiales
	2				Dons projets des gouvernements affiliés au Club de Paris
	3				Dons projets des gouvernements non affiliés au Club de Paris
	4				Dons projets des organismes privés extérieurs
	5				<b>Fonds de concours</b>
		1			Fonds de concours extérieurs
		2			Fonds de concours intérieurs
	9				<b>Autres dons et legs</b>
		1			Autres dons et legs extérieurs
		2			Autres dons et legs intérieurs
19					<b>Provisions pour risques financiers</b>
	1				Provisions pour risques d'exploitation liés au PPP
	2				Provisions pour risques d'investissement liés au PPP
	9				Autres Provisions pour risques à caractère financier.

TABLEAU 2. - CLASSIFICATION ADMINISTRATIVE

Code type de service	Libelle type service	Code type unité administrative	Libelle unité administrative	Code catégorie de service	Libelle service

1. - CENTRALISE	
1.	<i>Cabinets et services rattachés</i>
11 .....	Cabinets des pouvoirs publics
12 .....	Secrétariats généraux
15 .....	Commissions Conseil et Comités
16 .....	Directions autonomes
17 .....	Services bureaux cellules rattachés
18 .....	Résidences et palais
19 .....	Autres structures rattachées
2.	<i>Administrations centrales</i>
21 .....	Directions générales
22 .....	Directions centrales
23 .....	Services centraux
29 .....	Autres structures centrales
3.	<i>Projets d'investissements publics</i>
91 .....	Projets à l'étranger
92 .....	Projets intégrés
93 .....	Projets d'appui institutionnel
94 .....	Projets d'étude et de recherche
95 .....	Lignes de financement
96 .....	Projets de construction réhabilitation infrastructures et aménagement
97 .....	Projets d'équipement
98 .....	Projets de promotion
99 .....	Autres projets publics

TABLEAU 2. - CLASSIFICATION ADMINISTRATIVE

Code type de service	Libelle type service	Code type unité administrative	Libelle unité administrative	Code catégorie de service	Libelle service

2. - DECONCENTRE	
3.	<i>Administration déconcentrée</i>
31 .....	Gouvernances
32 .....	Préfectures
33 .....	Sous préfectures
34 .....	Directions régionales techniques
35 .....	Directions départementales techniques
36 .....	Services techniques régionaux
37 .....	Services techniques départementaux
38 .....	Services locaux
39 .....	Autres services déconcentrés
5.	<i>Administrations locale décentralisée</i>
51 .....	Conseils régionaux
52 .....	Conseils municipaux
53 .....	Conseils ruraux
54 .....	Agences régionales de développement
59 .....	Autres structures locales
6.	<i>Administrations à l'étranger</i>
61 .....	Ambassades
62 .....	Consulats généraux
63 .....	Consulats
64 .....	Attachés militaires
65 .....	Bureaux économiques
66 .....	Bureaux touristiques
67 .....	Bureaux consulaires
69 .....	Autres représentations diplomatiques

TABLEAU 2. - CLASSIFICATION ADMINISTRATIVE

Code type de service	Libelle type service	Code type unité administrative	Libelle unité administrative	Code catégorie de service	Libelle service

3.	<i>AUTONOME</i>				
4	Administrations autonomes décentralisées				
41 .....	Etablissements publics administratifs				
42 .....	Etablissements publics industriels et commerciaux				
43 .....	Etablissements publics de santé				
44 .....	Etablissements publics professionnels				
45 .....	Sociétés nationales				
46 .....	Agences				
47 .....	Chambres de commerce				
48 .....	Chambres de métiers				
49 .....	Autres structures autonomes décentralisées				
7.	<i>Comptes Spéciaux du Trésor</i>				
71 .....	Compte d'affectation spéciale				
72 .....	Comptes de commerce				
73 .....	Comptes de règlement gouv. étranger				
74 .....	Compte d'opérations monétaires				
75 .....	Comptes de prêts				
76 .....	Comptes d'avances				
77 .....	Comptes de garantie et d'aval				
79 .....	Autres comptes spéciaux du Trésor				
8.	<i>Institution financière</i>				
81 .....	Fonds d'intervention				
89 .....	Autres institutions financières				

TABLEAU 3. - CLASSIFICATION FONCTIONNELLE

Code et libelle Division	Code et libelle Groupe	Code Classe	Libelle Classe

01.	<i>SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES</i>		
011	<i>FONCTIONNEMENT DES ORGANES EXECUTIFS ET LEGISLATIFS, AFFAIRES FINANCIERES ET FISCALES ETRANGERES</i>		
0111	Fonctionnement des organes exécutifs et législatifs (SC)		
0112	Affaires financières et fiscales (SC)		
0113	Affaires étrangères		
012	<i>AIDE ECONOMIQUE EXTERIEURE</i>		
0121	Aide économique aux pays en développement ou en transition (SC)		
0122	Aide économique par l'intermédiaire d'organisations internationales (SC)		
013	<i>SERVICES GENERAUX</i>		
0131	Service généraux de personnel (SC)		
0132	Services généraux de planification et de statistique (SC)		
0133	Autres services généraux (SC)		
014	<i>RECHERCHE FONDAMENTALE</i>		
0140	Recherche fondamentale (SC)		
015	<i>R-D CONCERNANT DES SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES</i>		
0150	R-D concernant les services généraux des administrations publiques (SC)		
016	<i>SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES N.C.A</i>		
0160	Services généraux publiques N.C.A (SC)		
017	<i>OPERATIONS CONCERNANT LA DETTE PUBLIQUE</i>		
0170	Opérations concernant la dette publique (SC)		
018	<i>TRANSFERTS DE CARACTERES GENERAL ENTRE ADMINISTRATIONS PUBLIQUES</i>		
0180	Transferts de caractères généraux entre administrations publiques (SC)		

Code et libelle Division	Code et libelle Groupe	Code Classe	Libelle Classe
--------------------------	------------------------	-------------	----------------

02	<b>DEFENSE</b>		
021	<b>DEFENSE MILITAIRE</b>		
0210	Défense militaire (SC)		
022	<b>DEFENSE CIVILE</b>		
0220	Défense civile (SC)		
023	<b>AIDE MILITAIRE A DES PAYS ETRANGERS</b>		
0230	Aide militaire à des pays étrangers (SC)		
024	<b>R-D CONCERNANT LA DEFENSE</b>		
0240	R-D concernant la défense (SC)		
02	<b>DEFENSE</b>		
025	<b>DEFENSE N.C.A</b>		
0250	Defense N.C.A (SC)		
03	<b>ORDRE ET SECURITE PUBLIC</b>		
031	<b>SERVICES DE POLICE</b>		
0310	Service de police (SC)		
032	<b>SERVICE DE PROTECTION CIVILE</b>		
0320	Service de protection civile (SC)		
034	<b>ADMINISTRATION PENITENTIAIRE</b>		
0340	Administration pénitentiaire (SC)		
035	<b>R-D CONCERNANT L'ORDRE ET LA SECURITE PUBLICS</b>		
0350	R-D concernant l'ordre et la sécurité publics (SC)		
036	<b>ORDRE ET SECURITE PUBLICS N.C.A</b>		
0360	Ordre et sécurité publics N.C.A (SC)		
04	<b>AFFAIRES ECONOMIQUES</b>		
041	<b>TUTELLE DE L'ECONOMIE GENERALE, DES ECHANGES DE L'EMPLOI</b>		
0411	Tutelle de l'économie générale et des échanges (SC)		
0412	Affaires générales concernant l'emploi (SC)		
042	<b>AGRICULTURE, SYLVICULTURE, PECHE ET CHASSE</b>		
0421	Agriculture (SC)		
0422	Sylviculture (SC)		
0423	Pêche et Chasse (SC)		

Code et libelle Division	Code et libelle Groupe	Code Classe	Libelle Classe
--------------------------	------------------------	-------------	----------------

043	<b>COMBUSTIBLES ET ENERGIE</b>		
0431	Charbon et autres combustibles minéraux solides (SC)		
0432	Pétrole et gaz naturel (SC)		
0433	Combustibles nucléaire (SC)		
0434	Autres combustibles (SC)		
0435	Electricité (SC)		
0436	Energie non électrique (SC)		
044	<b>INDUSTRIES EXTRACTIVES ET MANUFACTURIERES, CONSTRUCTION</b>		
0441	Extraction de ressources minérales autres que les combustibles minéraux (SC)		
0442	Industries manufacturières (SC)		
0443	Construction (SC)		
045	<b>TRANSPORTS</b>		
0451	Transports routiers (SC)		
0452	Transports par voie d'eau (SC)		
0453	Transports par voie ferrée (SC)		
04	<b>AFFAIRES ECONOMIQUES</b>		
045	<b>TRANSPORTS</b>		
0454	Transports aériens (SC)		
0455	Pipelines et systèmes de transports divers (SC)		
046	<b>COMMUNICATIONS</b>		
0460	Communication (SC)		
047	<b>AUTRES BRANCHES D'ACTIVITE</b>		
0471	Distribution, entrepôts et magasins (SC)		
0472	Hôtellerie et restauration (SC)		
0473	Tourisme (SC)		
0474	Projets de développement polyvalents (SC)		
048	<b>R-D CONCERNANT LES AFFAIRES ECONOMIQUES</b>		
0481	R-D concernant la tutelle de l'économie générale, des échanges et de l'emploi (SC)		
0482	R-D concernant l'agriculture, la sylviculture, la pêche et la chasse (SC)		
0483	R-D concernant les combustibles et l'énergie (SC)		
0484	R-D concernant les industries extractives et manufacturières et la construction (SC)		
0485	R-D concernant les transports (SC)		
0486	R-D concernant les communications (SC)		
0487	R-D concernant d'autres branches d'activité (SC)		

Code et libelle Division	Code et libelle Groupe	Code Classe	Libelle Classe	Code et libelle Division	Code et libelle , Groupe	Code Classe	Libelle Classe
049	<i>AFFAIRES ECONOMIQUES N.C.A</i>			07	<i>SANTE</i>		
0490	Affaires économique N.C.A (SC)			071	<i>PRODUITS, APPAREILS ET MATERIELS MEDICAUX</i>		
05	<i>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</i>			0711	Produits pharmaceutiques (SI)		
051	<i>GESTION DES DECHETS</i>			0712	Produits médicaux divers (SI)		
0510	Gestion des déchets (SC)			0713	Appareils et matériel thérapeutiques (SI)		
052	<i>GESTIONS DES EAUX USEES</i>			072	<i>SERVICES AMBULATOIRES</i>		
0520	Gestion des eaux usées (SC)			0721	Service de médecine générale (SI)		
053	<i>LUTTE CONTRE LA POLLUTION</i>			0722	Services de médecine spécialisée (SI)		
0530	Lutte contre la pollution (SC)			0723	Services dentaires (SI)		
054	<i>PRESERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE ET PROTECTION DE LA NATURE</i>			0724	Services paramédicaux (SI)		
0540	Préservation de la diversité biologique et protection de la nature			073	<i>SERVICES HOSPITALIERS</i>		
055	<i>R-D DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</i>			0731	Services hospitaliers généraux (SI)		
0550	R-D dans le domaine de la protection de l'environnement (SC)			0732	Services hospitaliers spécialisés (SI)		
056	<i>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT N.C.A</i>			0733	Services des dispensaires et des maternités (SI)		
0560	Protection de l'environnement N.C.A (SC)			0734	Services des maisons de repos et de maisons de santé (SI)		
06	<i>LOGEMENT ET EQUIPEMENTS COLLECTIFS</i>			074	<i>SERVICES DE SANTE PUBLIQUE</i>		
061	<i>LOGEMENT</i>			0740	Services DE santé publique (SI)		
0610	Logement (SC)			075	<i>R-D DANS LE DOMAINE DE LA SANTE</i>		
062	<i>EQUIPEMENTS COLLECTIFS</i>			0750	R-D dans le domaine de la santé (SC)		
0620	Equipements collectifs (SC)			07	<i>SANTE</i>		
063	<i>ALIMENTATION EN EAU</i>			076	<i>SANTE N.C.A</i>		
0630	Alimentation en eau (SC)			0760	Santé N.C.A (SC)		
064	<i>ECLAIRAGE PUBLIC</i>			08	<i>LOISIRS, CULTURE ET CULTE</i>		
0640	Eclairage public (SC)			081	<i>SERVICES RECREATIFS ET SPORTS</i>		
065	<i>R-D DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT ET DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS</i>			0810	Service récréatifs et sportifs (SI)		
0650	R-D dans le domaine du logement et des équipements collectifs (SC)			082	<i>SERVICES CULTURELS</i>		
066	<i>LOGEMENT ET EQUIPEMENTS COLLECTIFS N.C.A</i>			0820	Services culturels (SI)		
0660	Logement et équipements collectifs N.C.A (SC)			083	<i>SERVICES DE RADIODIFFUSION, DE TELEVISION ET D'EDITION</i>		
				0830	Services de radiodiffusion, de télévision et d'édition (SC)		
				084	<i>CULTE ET AUTRES SERVICES COMMUNAUTAIRES</i>		
				0840	Culte et autres services communautaires (SC)		

Code et libelle Division	Code et libelle Groupe	Code Classe	Libelle Classe
--------------------------	------------------------	-------------	----------------

085	<i>R-D DANS LE DOMAINE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DU CULTE</i>		
0850	R-D dans le domaine des loisirs, de la culture et du culte (SC)		
086	<i>LOISIRS, CULTURE ET CULTE NCA</i>		
0860	Loisirs, culture et culte NCA (SC)		
09	<i>ENSEIGNEMENT</i>		
091	<i>ENSEIGNEMENT PREELEMENTAIRE ET PRIMAIRE</i>		
0911	Enseignement préélémentaire (SI)		
0912	Enseignement primaire (SI)		
092	<i>ENSEIGNEMENT SECONDAIRE</i>		
0921	Premier cycle de l'enseignement secondaire		
0922	Deuxième cycle de l'enseignement secondaire (SI)		
093	<i>ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE NON SUPERIEUR</i>		
0930	Enseignement postsecondaire non supérieur (SI)		
094	<i>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</i>		
0941	Enseignement supérieur non doctoral (SI)		
0942	Enseignement supérieur doctoral (SI)		
095	<i>ENSEIGNEMENT NON DEFINI PAR NIVEAU</i>		
0950	Enseignement non défini par niveau (SI)		
096	<i>SERVICES ANNEXES A L'ENSEIGNEMENT</i>		
0960	Services annexes à l'enseignement (SI)		
097	<i>R-D DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT</i>		
0970	R-D dans le domaine de l'enseignement (SC)		
098	<i>ENSEIGNEMENT NCA</i>		
0980	Enseignement NCA (SC)		
10	<i>PRTOTECION SOCIALE</i>		
101	<i>MALADIE ET INVALIDITE</i>		
1011	Maladie (SI)		
1012	Invalidité (SI)		

Code et libelle Division	Code et libelle Groupe	Code Classe	Libelle Classe
--------------------------	------------------------	-------------	----------------

102	<i>VIEILLESSE</i>		
1020	Vieillesse		
103	<i>SURVIVANTS</i>		
1030	Survivants (SI)		
104	<i>FAMILLE ET ENFANTS</i>		
1040	Famille et enfants (SI)		
105	<i>CHOMAGE</i>		
1050	Chômage (SI)		
106	<i>LOGEMENT</i>		
1060	Logement (SI)		
107	<i>EXCLUSION SOCIALE NCA</i>		
1070	Exclusion sociale NCA (SI)		
108	<i>R-D DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION SOCIALE</i>		
1080	R-D dans le domaine de la protection sociale (SC)		
109	<i>PROTECTION SOCIALE NCA</i>		
1090	Protection sociale NCA (SC)		

SC : Services Collectifs

SI : Service individuels

NCA : Non Classés Ailleurs

R-D : Recherche Développement

## TABLEAU 4. - CLASSIFICATION ÉCONOMIQUE DES DÉPENSES

Code Article	Libelle Article	Code Paragraphe	Libelle Paragraphe	Code Ligne	Libelle Ligne
--------------	-----------------	-----------------	--------------------	------------	---------------

21	<i>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</i>		
211	<i>Frais de recherche et de développement</i>		
2111	Frais de recherche et de développement technologique		
2112	Frais de recherche et de développement agronomique		
2113	Frais de recherche de développement scientifique		
2114	Frais de recherche de développement agro alimentaire		

Code Article	Libelle Article	Code Paragraphe	Libelle Paragraphe	Code Ligne	Libelle Ligne
--------------	-----------------	-----------------	--------------------	------------	---------------

2115	Frais de recherche de développement halieutique et animale				
2119	Autres frais de recherche et de développement				
212	<i>Brevet, marques de fabrique, droit d'auteur</i>				
2122	Brevets				
2122	Marque de fabrique				
2123	Droits d'auteur				
2129	Autres brevets, marque de fabrique et droit d'auteur				
213	<i>Conception de systèmes d'information</i>				
2131	Conception systèmes d'organisation				
2132	Acquisition pro logiciels et logiciels				
2139	Autres conception système organisation - pro logiciels				
214	<i>Droits d'exploitations valeurs incorporels</i>				
2141	Droit d'exploitation				
2142	Fonds de commerce				
2149	Autres droits d'exploitation fonds de commerce				
215	<i>Recherche pour valorisation ressources humaines</i>				
2151	Recherche pour valorisation ressources humaines				
219	<i>Autres droits et valeurs incorporels</i>				
2191	Autres droits et valeurs incorporels				
22	<i>SOLS ET SOUS-SOLS (acquisition, aménagement, etc.)</i>				
221	Terrains				
2211	Acquisition terrains				
2212	Viabilisation et aménagement des terres				
2213	Indemnités d'expropriation				
2219	Autres terrains				
222	<i>Sous-Sols gisements et carrière</i>				
2211	Sous-sols				
2222	Sous-sols, Gisements et carrières				
2229	Autres sous-sols, gisements et carrières				
223	<i>Plantations et forêts</i>				
2231	Plantations				
2232	Forêts				
224	<i>Plans d'eau</i>				

Code Article	Libelle Article	Code Paragraphe	Libelle Paragraphe	Code Ligne	Libelle Ligne
--------------	-----------------	-----------------	--------------------	------------	---------------

23	<i>IMMEUBLES (ACQUISITIONS, CONSTRUCTIONS, GROSSES REPARATIONS)</i>				
231	<i>Bâtiments administratifs à usage de bureau</i>				
2311	Bâtiments administratifs à usage de bureau				
232	<i>A usage de logement</i>				
2321	Bâtiments administratifs à usage de logement civil				
2332	Bâtiments administratifs à usage de logement militaire				
233	<i>A usage technique</i>				
2331	Bâtiments administratifs à usage scolaire				
2332	Bâtiments administratifs à usage universitaire				
2334	Bâtiments administratifs à usage sanitaire				
2335	Bâtiments administratifs à usage culturel et socio éducatif				
2336	Bâtiments administratifs à usage frigorifique				
2339	Autres bâtiments administratifs à usage technique				
234	<i>Ouvrages</i>				
2341	Ouvrages de transports				
2342	Aménagement hydro agricoles et ouvrages retenue et transf eau				
2343	Ouvrages d'alimentation en eau potable				
2344	Ouvrages d'alimentation des eaux pluviales & usées				
2345	Ouvrages production, transport. & distribution, énergie				
2349	Autres ouvrages et infrastructures				
235	<i>Infrastructures</i>				
2351	Infrastructures sportives				
2352	Infrastructures à usage économique				
2359	Autres ouvrages et infrastructures				
236	<i>Réseaux</i>				
24	<i>MATERIEL ET MOBILIER (ACQUISITIONS, GROSSES REPARATIONS)</i>				
241	<i>Mobilier et matériels de logement et de bureau</i>				
2411	Mobilier et matériel de bureau				
2412	Mobilier et matériel de logement				

Code Article	Libelle Article	Code Paragraphe	Libelle Paragraphe	Code Ligne	Libelle Ligne
--------------	-----------------	-----------------	--------------------	------------	---------------

2413	Mobilier et matériel Scolaires				
2419	Autres mobilier et matériel				
242	<i>Matériels Informatique et de Communication</i>				
2421	Matériels informatique				
2422	Matériels audiovisuels				
2429	Autres matériels informatique et de communication				
243	<i>Matériel de transport</i>				
2431	Matériel de transport de service				
2432	Matériel de transport de fonction				
2439	Autres matériel de transport				
244	<i>Matériel et outillage technique</i>				
2441	Matériel et équipement agricole				
2442	Matériel de reboisement				
2443	Matériel et équipement de pêche				
2444	Matériel et équipement hydraulique				
2445	Matériel et équipement de sport				
2446	Matériel et équipement de conservation et de transformation				
2447	Matériel et équipement médical				
2448	Matériel et équipement de surveillance				
2449	Autres Matériel et outillages techniques				
245	<i>Matériels de transport en commun et de marchandises</i>				
2451	Matériel de transport en commun				
2452	Matériel de transport de marchandises				
2459	Autres de transport en commun et de marchandises				
246	<i>Collections-œuvres d'art</i>				
2461					
247	<i>Stocks stratégiques ou urgence</i>				
2471	Stocks de céréales				
2472	Stocks de carburant				
2479	Autres stocks stratégiques ou d'urgence				
248	<i>Immobilisations animales</i>				
2481	Acquisition d'animaux de race				

Code Article	Libelle Article	Code Paragraphe	Libelle Paragraphe	Code Ligne	Libelle Ligne
--------------	-----------------	-----------------	--------------------	------------	---------------

25	<i>EQUIPEMENTS MILITAIRES</i>				
251	<i>Bâtiments militaires</i>				
2511	Bâtiments militaires à usage de bureau				
2512	Bâtiments militaires à usage de logement				
2519	Autres bâtiments militaires (autre que logement et bureau)				
252	<i>Ouvrages et Infrastructures militaires</i>				
2521	Ouvrages et infrastructures terrestres				
2522	Ouvrages et infrastructures aériens				
2523	Ouvrages et infrastructures maritimes				
2529	Autres ouvrages et infrastructures				
253	<i>Mobiliers, matériels et équipements militaires</i>				
2531	Mobiliers				
2532	Matériels				
2539	Autres équipements militaires				
26	<i>PRISES DE PARTICIPATIONS ET CAUTIONNEMENTS</i>				
261	Prises de participations à l'intérieur				
262	Prises de participations à l'extérieur				
264	Cautionnements				
28	<i>AMORTISSEMENTS</i>				
281	Amortissement des immobilisations incorporels				
282	Amortissement des immobilisations corporels				
29	<i>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</i>				
291	Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles				
292	Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles				
293	Provisions pour dépréciation des immobilisations financières				
60	<i>ACHATS DE BIENS</i>				
601	<i>Matières et Fournitures</i>				
6011	Fournitures de bureau				
6012	Matériel et produits d'entretien				
6013	Consommables informatiques				
6014	Carburant				
6015	Matériel de bureau				
6016	Abonnements				
6017	Matériels pédagogiques et didactiques				
6018	Habilllements personnels				
6019	Autres fournitures				

Code Article	Libelle Article	Code Paragraphe	Libelle Paragraphe	Code Ligne	Libelle Ligne	Code Article	Libelle Article	Code Paragraphe	Libelle Paragraphe	Code Ligne	Libelle Ligne
603	<i>Variation des stocks de biens fungibles achetés</i>					6144	Entretien maintenance bâtiments				
605	<i>Eau, électricité, gaz et autres énergies</i>					6145	Entretien maintenance aéronefs et navires				
6051	Eau					6146	Entretien et réparation véhicules				
6052	Electricité					6147	Entretien et maintenance matériels pédagogiques				
6053	Gaz					6148	Entretien et maintenance matériels et équip. administratifs				
6059	Autres fournitures					6149	Autres entretien et maintenance matériels informatiques				
606	<i>Matériels de communication</i>					615	<i>Assurances</i>				
6061	Frais de poste et d'affranchissement					6151	Assurances bâtiments				
6062	Frais de Téléphone					6152	Assurances véhicules				
6063	Frais de télécopie					6153	Assurances équipements				
6064	Frais de Télex					6154	Autres assurances matériel				
6065	Frais de Internet					6159	Autres assurances				
6069	Autres dépenses de communication					617	<i>Frais de relations publiques</i>				
607	<i>Matériels et fournitures spécifiques</i>					6171	Frais de réception et d'hébergement				
6071	Consommables médicaux					6172	Fêtes et cérémonies				
6072	Fournitures médicales					6173	Frais de conférences, congrès, séminaires				
6073	Produits phytosanitaires					6174	Frais de sérigraphie et d'infographie				
6079	Autres matériels et fournitures spécifiques					6179	Autres frais				
61	<i>Acquisitions de Services</i>					618	<i>Dépense de communication</i>				
611	<i>Frais de transport et de mission</i>					6181	Frais de poste et d'affranchise				
6111	Frais mission intérieur du pays					6182	Téléphone				
6112	Frais de mission à l'extérieur du pays					6183	Télécopie				
6113	Réquisitions de transport déplacement temporaire					6184	Télex				
6114	Réquisitions de transport déplacement définitif					6185	Internet				
6115	Billets d'avion Agent et famille					6186	Frais d'édition				
6116	Transport bagages					6187	Frais d'insertion et de publicité				
6117	Frais d'évacuation sanitaires					6189	Autres dépenses de communication				
6119	Autres frais transport & mission					62	<i>AUTRES SERVICES</i>				
612	<i>Loyer et charges locatives</i>					621	Frais bancaires				
6121	Location bâtiments à usage de bureaux					622	Prestation de services				
6122	Location bâtiments à usage de logement					6221	Mission d'assistance et de conseil				
6123	Location véhicules					6222	Honoraires et commissions				
6124	Location matériel					6223	Frais d'actes et de contentieux				
6129	Autres loyers et charges locatives					6224	Services extérieurs de gardiennage				
614	<i>Entretiens et maintenance</i>					6225	Service extérieurs de nettoiement				
6141	Entretien et maintenance					6226	Volontaires				
6142	Entretien et maintenance mobiliers de bureau					6227	Maîtres contractuels				
6143	Entretien maintenance routes					6228	Professeurs contractuel				
						6229	Autres prestations de services				

Code Article	Libelle Article	Code Paragraphe	Libelle Paragraphe	Code Ligne	Libelle Ligne
--------------	-----------------	-----------------	--------------------	------------	---------------

623	<i>Frais de formation du personnel</i>
6231	Formations à l'intérieur
6232	Formations à l'étranger
6239	Autres formations
624	<i>Redevances pour brevets licences et logiciels</i>
6241	Redevances pour brevets
6242	Redevances pour licences
6243	Redevances pour logiciels
6249	Autres redevance
629	<i>Autres Frais de services</i>
6291	Primes scolaires
6292	Dépenses élections
63	<i>SUBVENTIONS</i>
632	<i>Subventions aux entreprises publiques</i>
6321	Subventions aux entreprises publiques financières
6322	Subventions aux entreprises publiques non financières
633	<i>Subventions aux entreprises privées</i>
6331	Subventions aux écoles privées
6339	Autres subventions aux entreprises privées
6229	Autres prestations de services
64	<i>TRANSFERTS</i>
641	<i>Transferts aux établissements publics nationaux</i>
6411	Transferts courants aux établissements de santé
6412	Transfert courants aux établissements universitaires
6413	Transferts courants aux centres d'œuvres universitaires
642	<i>Transferts aux Collectivités Locales</i>
6421	Ristournes aux communes
6422	Ristournes aux chambres de métier
6423	Ristournes aux chambres de commerce
6429	Autres transferts aux collectivités locales
643	<i>Transferts aux administrations publiques</i>
6431	Transferts courants aux administrations publiques
6432	Transferts en capital aux administrations publiques
644	Transferts aux institutions à but non lucratif
6441	Transferts courants aux institutions à but non lucratif
6442	Transferts en capital aux institutions à but non lucratif

Code Article	Libelle Article	Code Paragraphe	Libelle Paragraphe	Code Ligne	Libelle Ligne
--------------	-----------------	-----------------	--------------------	------------	---------------

645	<i>Transferts aux ménages</i>
6451	Bourses et allocation scolaires
6452	Aide et secours
6453	Indemnité de licenciement
6454	Capital décès
6459	Autres transferts courants aux ménages
646	<i>Transferts aux autorités supranationales et contribution aux organisations internationales</i>
6461	Transferts aux autorités supranationales
6462	Contribution aux organisations internationales
6463	Contribution aux organisations régionales
647	<i>Transferts à d'autres budgets</i>
6471	Transferts aux budgets annexes ou aux comptes spéciaux du trésor (CST)
6472	Avals et garanties
648	<i>Pensions de retraites des fonctionnaires et autres agents de l'Etat</i>
6481	Pensions de retraite
6482	Autres pensions
649	<i>Autres transferts</i>
6491	Fonds secrets
6493	Fonds de Solidarité Africaine
6494	Fonds Spéciaux
6495	Fonds Politiques
6496	Exonération et compensation douanières
6497	Fonds d'Interventions Sociales
6499	Autres transferts courants
65	<i>Charges exceptionnelles</i>
651	<i>Annulations de produits constatés au cours des années antérieures</i>
6511	Reversement et restitutions
6512	Dégrèvements et admissions en non valeur
6519	Autres
652	<i>Condamnations et transactions</i>
6521	Condamnations
6522	Transactions

Code Article	Libelle Article	Code Paragraphe	Libelle Paragraphe	Code Ligne	Libelle Ligne
--------------	-----------------	-----------------	--------------------	------------	---------------

654	<i>Valeurs comptables des immobilisations cédées, mises au rebut ou admises en non valeur</i>				
6541	Valeurs comptables des immobilisations cédées				
6542	Mise au rebut				
6543	Admises en non valeur				
657	<i>Risques liés aux engagements de l'Etat</i>				
659	<i>Autres charges exceptionnelles</i>				
66	<i>CHARGES DE PERSONNEL</i>				
661	<i>Traitements et salaires en espèces</i>				
6611	Soldes et accessoires				
6612	Prévisions pour avancement				
6613	Heures supplémentaires				
663	<i>Primes et indemnités</i>				
6631	Indemnités de Fonction				
6632	Indemnité de logement				
6633	Indemnités de judicature				
6634	Indemnités de risque				
6635	Indemnité de vacation				
6636	Indemnités de sujexion				
6637	Indemnités de représentation				
6638	Indemnité Kilométrique				
6639	Autres Indemnités				
664	<i>Cotisations sociales</i>				
6641	Cotisations sociales F N R				
6642	Cotisations sociales I P R E S				
6643	Cotisations sociales CSS				
6644	Cotisations sociales des ministres				
6645	Assurances membres du gouvernement				
6649	Autres cotisations sociales				
665	<i>Traitements et salaires en nature au personnel</i>				
6651	Prise en charge médicale				
6653	Indemnité Kilométrique				
6659	Autres avantages en nature non ventilées				
666	<i>Prestations sociales</i>				
6661	Allocations familiales personnel hors statut				
6662	Allocations viagères				
6663	Capital décès				
6669	Autres allocations familiales				

Code Article	Libelle Article	Code Paragraphe	Libelle Paragraphe	Code Ligne	Libelle Ligne
--------------	-----------------	-----------------	--------------------	------------	---------------

667	<i>Prises en charges médicales</i>				
6671	Hospitalisations				
6672	Soins médicaux				
6673	Consultations				
6674	Evacuations sanitaires				
6679	Autres prises en charges médicales				
669	<i>Autres dépenses de personnel</i>				
6691	Récompense aux agents méritants				
6692	Transport des agents de l'Etat				
6699	Autres dépenses de personnel non ventilées				
67	<i>INTERETS ET FRAIS FINANCIERS</i>				
671	<i>Intérêts et frais Financiers</i>				
6711	Intérêts et frais financiers sur dette intérieure				
6712	Intérêts et frais financiers sur dette multilatérale				
6713	Intérêts et frais financiers sur dette bilatérale				
672	<i>Pertes sur cessions de titres de placement</i>				
676	<i>Pertes de changes</i>				
679	<i>Autres intérêts et frais financiers</i>				

## PARTIE NON OFFICIELLE

### ANNONCES

(L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous cette rubrique par les particuliers)

## DECLARATION D'ASSOCIATION

*Titre de l'Association* : « JEGG JAMM WAAGO JIR N XOOXOF »

*Objet* :

- de développer des activités socio-économiques et culturelles visant à amener tous ses membres à la population de sa localité à vivre dans l'amour, la paix, la fraternité, le partage et l'entre aide.

*Siège social* : Sis au Village de Somone/Canda (Département de Mbour)

## COMPOSITION DU BUREAU

*Actuellement chargé de l'Administration et la direction de l'association*

MM. Guedj Thiaw, *Président* ;

Ibou Diouf, *Secrétaire général* ;

Ngambi Diouf, *Trésorier général*.

Récépissé de déclaration d'association n° 066 /GRT/AS en date du 23 avril 2010.

## DECLARATION D'ASSOCIATION

*Titre de l'Association* : « AL KHIDMA » (Le Travail)

*Objet* :

- unir les membres animés d'un même idéal et créer entre eux des liens d'entente et de solidarité ;
- mobiliser les populations autour d'activités socio-éducatives ;
- mener des activités participatives d'intérêt communautaire.

*Siège social* : Touba Guédé - Touba

## COMPOSITION DU BUREAU

*Actuellement chargé de l'Administration et la direction de l'association*

MM. Fallou Ndiaye, *Président* ;

Abdou Khadir Mbacké, *Secrétaire général* ;

Ahmadou Ndiaye, *Trésorier général*.

Récépissé de déclaration d'association n° 15.883 MINT/DGAT/DLP/AS en date du 21 décembre 2012.

## DECLARATION D'ASSOCIATION

*Titre de l'Association* : « ASSOCIATION DES CHEFS DE VILLAGES DE LA COMMUNAUTÉ RURALE DE KOULOR »

*Objet* :

- unir des personnes physiques ou morales animées d'un même idéal et de créer entre elles des liens d'entente, de solidarité et de cordialité.

- promouvoir et participer à toute forme d'action pour un développement économique, social et culturel.

- contribuer à l'émancipation sociale et à la formation civique de la population.

*Siège social* : Koulor

## COMPOSITION DU BUREAU

*Actuellement chargé de l'Administration et la direction de l'association*

MM. Moussa Demba Ba, *Président* ;

Fallou Mbacké, *Secrétaire général* ;

Kanté Barry, *Trésorier général*.

Récépissé de déclaration d'association n° 158 GR.TC/AA en date du 22 octobre 2012.

---

RUFISQUE - Imprimerie nationale DL n° 6651

---